

Conditions générales de l'offre de recommandation d'un REEE pour les employés
Généralités :

1. L'offre « Recommander un ami » d'Embark étudiant corp. (l'« Offre ») expire le 30 septembre 2024 à 23 h 59 HE.
2. Par « ami ou membre de la famille », on entend un ami ou un membre de la famille connu, avec qui vous avez une relation personnelle ou familiale, ce qui comprend des communications directes, volontaires et bilatérales, et qui a confirmé vouloir recevoir la communication. Chaque fois que vous faites une recommandation, vous nous déclarez et garantes que vous entretenez avec la personne recommandée des relations personnelles ou familiales conformes aux présentes conditions.

Admissibilité :

3. L'Offre est ouverte à tous les employés à temps plein actuels d'Embark étudiant corp. ainsi qu'aux Nouveaux souscripteurs qui remplissent toutes les conditions suivantes :
 - a. « Recommandant » : Un employé actuel d'Embark étudiant corp. qui travaille à temps plein pour Embark étudiant corp. au moment de l'attribution de la Prime de recommandation (définie ci-après) et qui recommande à un ami ou à un membre de sa famille de s'inscrire comme nouveau souscripteur en fournissant son code de recommandation unique (le « Code unique »).
 - b. « Recommandé » : Un Nouveau souscripteur à qui le Recommandé a proposé de souscrire un régime étudiant Embark ou un régime conservateur Sélect Embark (« Régime Embark ») à titre de Nouveau bénéficiaire à l'aide d'un Code unique.
 - c. Un « Nouveau souscripteur » est une personne qui n'a jamais souscrit de régime étudiant Embark ou de régime distribué par La Première financière du savoir inc.
 - d. Un « Nouveau bénéficiaire » s'entend d'un bénéficiaire dont le NAS n'est associé à aucun régime fourni par Embark étudiant corp. (auparavant La Première financière du savoir inc.). Le Nouveau bénéficiaire doit avoir un NAS valide et le régime nouvellement ouvert doit être admissible à l'inscription auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) à titre de REEE.
 - e. Le Recommandé s'inscrit à un Régime Embark <https://www.embark.ca/fr/commencez-a-epargner>.

Conditions de la Prime de recommandation :

4. Le Recommandant recevra une prime de recommandation de 150 \$ (la « Prime de recommandation ») si les présentes Conditions générales sont intégralement respectées.
5. Une prime d'intégration de 100 \$ (la « Prime d'intégration ») sera versée au Recommandé pour chaque Nouveau bénéficiaire qu'il inscrit au nouveau Régime Embark, si les présentes Conditions générales sont intégralement respectées.
6. Pour que le Recommandant obtienne la Prime de recommandation et que le Recommandé obtienne la Prime d'intégration, le Recommandé doit finaliser les actions suivantes (l'« Ensemble des actions ») :



- a. Réussir à ouvrir un nouveau Régime Embark pour un Nouveau bénéficiaire,
 - b. Inscrire un Nouveau bénéficiaire à un Régime Embark en utilisant le Code unique valide fourni par le Recommandant :
 - i. Dans le cas d'une inscription en ligne, le Recommandé doit saisir le Code unique valide dans le champ approprié au moment de l'inscription,
 - ii. Si l'inscription se fait avec l'aide de l'un de nos spécialistes en épargne-études (qui ne peut être le Recommandant), le Recommandé doit alors fournir le Code unique au spécialiste en épargne-études au moment de l'inscription et s'assurer qu'il en confirme la réception.
7. Un régime est réputé être effectivement souscrit et ouvert avec succès lorsque le Recommandé a respecté les Conditions du compte et que le régime nouvellement ouvert est enregistré à titre de REEE auprès de l'ARC.
 8. La Prime d'intégration sera versée à titre de cotisation en capital au REEE du Régime étudiant Embark du Recommandé dans les 90 jours suivant la réalisation de l'Ensemble des actions.
 9. La Prime de recommandation sera déposée sur le chèque de paie du Recommandant dans les 90 jours suivant la réalisation de l'Ensemble des actions par le Recommandé. La Prime de recommandation est considérée comme un revenu imposable.
 10. Le Recommandé a la responsabilité de s'assurer qu'il a suffisamment de droits de cotisation dans son Régime Embark, de sorte que la Prime d'intégration ne dépasse pas le montant maximal des cotisations autorisé par l'ARC.
 11. Le Recommandé doit maintenir son Régime Embark actif pendant 100 jours après la date de souscription. En cas de résiliation du Régime Embark dans les 100 jours suivant l'activation, la Prime d'intégration sera déduite du solde du régime. Lorsque le Régime sera résilié, les frais de clôture habituels et les frais de transferts sortants s'appliqueront, tel qu'il est défini dans le Prospectus du Régime d'Embark.
 12. Un Recommandant ne sera pas admissible à la Prime de recommandation si le Recommandé est déjà inscrit à l'aide d'un autre Code unique ou s'il s'est inscrit en dehors du cadre de l'Offre (c'est-à-dire sans utiliser le Code unique du Recommandant).

Limites :

15. Une fois que le Code unique a été soumis par le Recommandé, celui-ci ne peut pas le réutiliser; toutefois, le Recommandant peut partager le Code unique avec plusieurs Recommandés. Chaque Recommandé ne peut utiliser le Code unique qu'une seule fois pour s'inscrire, peu importe qu'il ait reçu ou eu accès à plusieurs Codes uniques de différents Recommandants.
16. Les Recommandés ne peuvent pas combiner l'Offre avec d'autres offres de primes d'inscription d'Embark étudiant corp., sauf si cela est autorisé et stipulé dans une offre promotionnelle particulière.
17. L'Offre et le ou les Codes uniques ne peuvent être utilisés qu'à des fins personnelles et non commerciales. Il est interdit de transférer, de vendre ou de distribuer en masse des Codes uniques.



18. En cas d'incompatibilité, les présentes Conditions générales auront préséance sur le contenu de toute brochure, de tout matériel ou énoncé promotionnel, ou de toute autre communication écrite ou verbale d'Embark étudiant corp. portant sur la présente Offre, à moins d'indication contraire.
19. Embark étudiant corp. se réserve le droit, à son entière discrétion, de mettre fin à l'Offre, de la suspendre, en totalité ou en partie, ou d'y apporter des modifications, et ce sans préavis.
20. Embark étudiant corp. se réserve le droit, à sa seule appréciation, de suspendre, de rejeter, de limiter ou de révoquer la présente Offre pour tout Recommandant ou Recommandé qui abuse ou semble abuser d'une manière ou d'une autre du processus, de l'équité ou de l'intégrité de l'Offre ou qui devient autrement inadmissible. Les Primes de recommandation ou d'intégration obtenues de manière frauduleuse ou en violation des présentes Conditions générales seront nulles et sans effet et Embark étudiant corp. peut exiger leur remboursement.
21. En acceptant la présente Offre, vous déclarez avoir lu et compris les présentes Conditions générales et acceptez d'être lié par celles-ci. Tout avis que nous publions relativement à cette Offre est réputé être fourni le jour de sa publication sur le site Web d'Embark étudiant corp.

